

Initiatives ministérielles

n° 30 qui traite des règles régissant la Chambre des communes.

Ces règles, monsieur le Président, nous les appelons le Règlement. La jurisprudence parlementaire canadienne a vu le jour en 1867 et, au cours des 124 dernières années. . .

[Traduction]

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue et ami de Saint-Léonard vient de faire un excellent exposé. Je comprends l'empressement du ministre de la Jeunesse à faire son discours inaugural à la Chambre, mais je me demandais s'il ne pourrait pas contenir son enthousiasme pour un moment car nous n'avons pas eu l'occasion de poser des questions à mon collègue, le député de Saint-Léonard. Je pensais que le ministre se levait pour poser des questions. Pourrions-nous revenir en arrière?

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord. Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la période des questions et des observations? J'avais toutefois demandé s'il y avait des questions et des observations. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Sud—Weston peut poser des questions ou faire des observations.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter mon collègue de Montréal de son excellent exposé à la Chambre. J'espère qu'il saura convaincre nos collègues d'en face du caractère inopportun des propositions dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

Je vous signale que le député de Saint-Léonard a été élu à la Chambre il y a six ans et demi, à l'occasion des élections générales de 1984. J'ai moi aussi été élu pour la première fois lors de ces élections. Je vous signale par ailleurs que le député a participé très activement aux débats de cette Chambre et, en fait, à toutes les activités qui se déroulent sur la colline du Parlement.

Fort de sa longue expérience à la Chambre, le député pourrait-il nous dire si, à son avis, le nombre de jours de séance actuel et la Chambre elle-même sont adaptés aux activités de notre démocratie parlementaire? Pourrait-il dire à la Chambre si, à son avis, la population canadienne verra d'un bon oeil la proposition du gouvernement qui pourrait donner à penser que les députés veulent tout simplement bénéficier d'une semaine de congé toutes les trois semaines? C'est ce que pensent et craignent certains de mes électeurs. Le député est-il d'accord avec moi pour dire que, lorsque la Chambre ne siège pas, la

population a l'impression que les députés sont en congé? N'est-ce pas l'impression qu'ont certains de ses électeurs?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour ses bonnes paroles. Je peux lui dire que les électeurs de Saint-Léonard m'ont élu par deux fois, soit en 1984 et en 1988, afin que je fasse valoir leurs droits et que je les représente ici. Lorsqu'on voit dans quelle situation se trouve notre pays à l'heure actuelle, lorsqu'on voit à quel point son unité est menacée, lorsqu'on voit que des milliers et des milliers de Canadiens, non seulement de Saint-Léonard, mais de Montréal, de Québec et de tout le pays, perdent chaque jour leur emploi, que des entreprises ferment leurs portes, on en a certes ras le bol de la façon dont le pays est dirigé.

Après avoir eu dix jours de congé à Pâques—je me demande combien de Canadiens ont dix jours de congé à Pâques—de quoi débattons-nous? Nous ne débattons pas de la façon de résoudre la crise de l'unité canadienne ni du moyen de trouver des emplois aux Canadiens qui sont sans travail ni de nourrir les enfants qui meurent de faim. Nous débattons de la nécessité de disposer de 40 jours de plus pour aller dans nos circonscriptions. C'est ce que dit le gouvernement, mais je me demande si nous allons aller dans nos circonscriptions pour sonder les Canadiens ou pour prendre quelques jours de congé ou même pour essayer de leur vendre quelque politique gouvernementale invendable.

C'est ce que me disent mes électeurs. C'est le message que j'ai essayé de faire passer dans les 20 minutes dont je disposais. Si j'ai le temps, monsieur le Président, je vais rappeler que le calendrier actuel prévoit quelque 175 jours de séance. Le gouvernement prétend que nous avons besoin d'une semaine par mois pour aller dans nos circonscriptions. Nous aurions pu respecter le calendrier, mais nous ne l'avons pas fait. Nous sommes rentrés le 25 février, alors que nous étions censés siéger trois semaines en janvier. Nous sommes revenus à cause de la guerre. Nous avons déclaré la guerre, puis nous sommes rentrés chez nous. Puis, le 25 février, il y a eu le budget. Nous avons eu deux semaines de débat. Et voici que nous débattons aujourd'hui parce qu'on veut rentrer à la maison pour ne revenir peut-être qu'à la mi-mai.

Combien de travailleurs canadiens peuvent se vanter d'être en congé aussi souvent? En outre de tous les avantages dont nous bénéficions, dont, par exemple, les appels téléphoniques, la télévision, les envois collectifs, nous disposons de plus de 150 000 \$ pour répondre à tous les problèmes qui surgissent dans nos circonscriptions. Nous avons été élus pour présenter ici des lois et pour proposer des moyens de faire travailler les Canadiens, de